

DACP

REF : DACP2013045

Signataire : MC/ES/ED

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO et Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché portant l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la Commune d'Aubervilliers et autorisation de signature.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers souhaite mettre en œuvre un réseau de chaleur (distribution de chaud et de froid) qui accompagne les grands projets d'aménagement urbain sur son territoire (Port Chemin Vert, Fort d'Aubervilliers, secteur du Pont de Stains et secteur Port Canal) avec pour objectif de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique et de tendre vers le 100% énergies renouvelables.

L'enjeu est de définir une solution polycentrique pour répondre aux besoins énergétiques de ces nouveaux secteurs de développement.

La Commune a donc lancé un marché pour la réalisation de l'étude de faisabilité dont l'attributaire est le groupement I THERM CONSEIL (mandataire) – PARME AVOCATS.

Sans attendre la désignation d'un délégataire qui devrait intervenir au plus tôt au début de l'année 2015, il s'agit aujourd'hui d'être en capacité de fournir de la chaleur à deux futurs abonnés identifiés sur la ZAC Canal.

La ville d'Aubervilliers doit donc être à même de répondre aux questions techniques de ces futurs abonnés, d'étudier une solution provisoire pour fournir la chaleur et de mettre des installations provisoires pour alimenter ces abonnés.

Pour ce faire, il y a lieu de passer un avenant n°1 (joint en annexe) au marché susvisé ayant pour objet la représentation de la ville d'Aubervilliers auprès des futurs abonnés sur le plan technique, administratif et contractuel, la réalisation du planning de l'opération et la définition de différents scénarii pour la fourniture de chaleur auprès de deux abonnés de la ZAC Canal.

Le montant de cet avenant s'élève 10.050,00 € HT, présentant une augmentation du montant du marché initial de 14.93 %, passant ainsi de 67.297,00 € HT à 77.347,00 € HT.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 cité en objet et autoriser le Maire à le signer, avec le groupement I THERM CONSEIL (mandataire) – PARME AVOCATS.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013045

Signataire : MC/ES/ED

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché portant l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la Commune d'Aubervilliers et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;

Vu le marché portant sur l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la Commune, passé sur procédure adaptée pour un montant prévisionnel de 67.297,00 € HT avec le groupement I THERM CONSEIL (mandataire) – PARME AVOCATS.;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité pour la ville d'Aubervilliers d'être en capacité de fournir de la chaleur à deux futurs abonnés identifiés sur la ZAC Canal dans l'attente de la désignation d'un délégataire chargé à terme de fournir de l'énergie ;

Considérant la nécessité de la ville d'Aubervilliers de répondre aux questions techniques de ces futurs abonnés, d'étudier une solution provisoire pour fournir la chaleur et de mettre des installations provisoires pour alimenter ces abonnés ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1 au marché initial portant sur la création d'un réseau de chaleur à Aubervilliers ayant pour objet la représentation de la ville d'Aubervilliers auprès des futurs abonnés sur le plan technique, administratif et contractuel, la réalisation du planning de l'opération et la définition de différents scénarii pour la fourniture de chaleur auprès de deux abonnés de la ZAC Canal.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché relatif à l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à Aubervilliers, dont le montant est porté de 67.297,00 € HT à 77.347,00 € HT, faisant ressortir une plus value de 10.050,00 € HT du montant du marché initial (soit + 14.93 %) ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché portant sur l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à Aubervilliers, joint en annexe de la présente délibération, avec le groupement I THERM CONSEIL (mandataire) – PARME AVOCATS..

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué